L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er. JUILLET 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 61, Rue de Chartres.
CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, sur un journal quotidien, soit aux abonnés, soit aux autres, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'éditeur, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, non compris ce qui est dû pour portion de l'année.
ANNONCES.—Une pastille par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 50; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 100; les gens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce demandant connaissement, 50. Les abonnemens ne peuvent s'étendre et d'avance.
Le privilège des annonceurs aux six ordinaires d'un carré chaque fois, et leur coûte par semaine.
LES ANNONCES de ventes et de dettes, les articles pour appeler l'attention du public à des recettes d'immeubles, biens-meubles, les objets perdus et des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui auront rapport à une personnelle, lorsqu'elles porteront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.
Les annonces qui auront de la ligne ordinaire des chiffres d'un abonné d'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de navires, ventes nouvelles, ventes de terres, ventes à louer ou à affermer, ventes aux marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront payés au taux de cent cents par ligne.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.
AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait une réponse.
LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payent la somme des plaisirs payant $150.
LES ANNONCES de considérable des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.
STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.
LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN,
Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843, comme suit:
De N. York pour Liverpool: De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 1 juillet, Samedi, 17 juin
Samedi, 1 août, Samedi, 5 août
Jeudi, 31 août, Jeudi, 21 septembre
Jeudi, 19 octobre, Samedi, 11 novembre
Passage à New York à Liverpool, cent pistres et $5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une pistres de frais de maître d'hôtel.
Les personnes demeurant à une distance, pourront en être avertis en faisant parvenir la moitié du prix du passage, d'amorce les meilleures cabines non encore retenues.
Pour tret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
84, Front street, New York.
8 juin

CABOTAGE.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Le bateau à vapeur hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara et Natchez, le steamer BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et dimanches à 4 heures P. M. et de Bayou Sara tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans le matin de bonne heure.
Les voyages des mardis et jeudis iront jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Le prix du passage est réduit, il est actuellement même que celui des bateaux de la côte.
Pour tret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY,
28 Gravier.
3 juil
POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN capt. J. H. Fredigh, partira lundi soir 3 du courant, à huit heures pour tret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. Avery, Poydras, ou à
CH. DOANE & Co. 69 Poydras
7 juillet
POUR CINCINNATI Pittsburg et toutes les ports intermédiaires.—Le steamer MOUNT VERNON, capitaine Fowler, partira samedi 1er juillet, midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARTWELL & KIDDER agents,
14 Poydras
30 juin
POUR CINCINNATI, Pittsburg et tous les ports intermédiaires.—Le steamer PERE, capt. Decamp, partira samedi 1er de juillet, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou
HARTWELL & KIDDER agents,
44, Poydras
30 juin
POUR ST. LOUIS—Le steamer ASIA, capitaine Rob. Freeland, partira samedi, 1er juillet, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN. SHAW & co, Agents,
24 Poydras
30 juin
POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer PATRICK HENRY, capt. D. J. Dorsey, partira mardi 4 juillet, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou
P. J. PAVY & Co.
13, Canal
30 juin—4
POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR RYLL, capitaine Augustin Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE,
71 Vieille Levée
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté Mr. Rylls bord de peu et ne voulant plus voyager, le soussigné fera seul chargé de l'entière administration de ce bateau.
PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Baize. Le steamer FANE, capitaine Jourdain Martin, partira tous les samedis à 4 heures du matin, et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
PUDLUY & TEULADE,
23, rue Toulouse.
PAQUEBOT RÉGULIER SUR LA LAC—Pour la Lake St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Belozi.—Le steamer transport pro d'eau et bon marché ELIZABETH, capt. Bernard Jr. partira du Lac à la Pointe Claire, tous les mercredis après l'arrivée du chemin de fer de Bay Saint Louis. Les samedis matin à 8 heures du matin, et les sacs aux lettres, aux hôtels St Louis et St. Charles, à l'Arcade de Banks et au magasin de marbre de J. Bouchard & Co. 6 Bourbon.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
DAVIER & GAINES
38, rue du Camp.
6 juin 50
POUR LA MOBILE.—Paquebot régulier deux fois la semaine.—Tous les mardis et vendredis.—Le paquebot neuf CAROLINE, capitaine James L. Day ayant été construit expressément pour les voyages du lac et possédant de beaux aménagements pour les passagers, le rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée du chemin de midi et jours et tous les vendredis après l'arrivée des chars du 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
J. & R. REDDES agents
21, rue Commerce.
3 dec
POUR TAMPICO.—La goelette ROBERTSON, capitaine Sweet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU,
74, Vieille Levée.
30 juin
POUR GALVERTON.—Le brick du Pailler, ADA capt. Major, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. & BOUKRT, 70, Camp
Ce brick fera des voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Galveston, et l'abîmer des steamers.
POUR BALIZE.—La goelette américaine de première classe COLUMBIA, partira lundi 3 juillet prochain. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis à vis le Port Street, ou à
W. H. VIA,
26, 27 et 28 Vieille Levée
1 juillet

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.—Le navire CHARLES, capitaine Hendickson, a besoin de 100 balles de coton. Pour tret, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp
1 juil
POUR NEW YORK.—Le navire MITON, capt. Chapin, partira sous peu. Pour tret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
30 juin
POUR NEW YORK.—Le navire SEMPHIS, capitaine Allen partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HULLIN & WOODRUFF.
60 Camp
POUR NEW YORK.—Le navire BARAGON capt. Hier, est en chargement. Pour tret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
30 juin
POUR NEW YORK.—Le navire STRAFFORD capt. Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY,
28 Gravier
30 juin
POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN capt. J. H. Freelagh, partira lundi soir 3 du courant, à huit heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le Port Poydras, ou à
CH. DOANE & Co. 69 Poydras
7 juillet
POUR CINCINNATI Pittsburg et tous les ports intermédiaires.—Le steamer MOUNT VERNON, capitaine Fowler, partira samedi 1er juillet, midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARTWELL & KIDDER agents,
14 Poydras
30 juin
POUR CINCINNATI, Pittsburg et tous les ports intermédiaires.—Le steamer PERE, capt. Decamp, partira samedi 1er de juillet, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou
HARTWELL & KIDDER agents,
44, Poydras
30 juin
POUR ST. LOUIS—Le steamer ASIA, capitaine Rob. Freeland, partira samedi, 1er juillet, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN. SHAW & co, Agents,
24 Poydras
30 juin
POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer PATRICK HENRY, capt. D. J. Dorsey, partira mardi 4 juillet, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou
P. J. PAVY & Co.
13, Canal
30 juin—4
POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR RYLL, capitaine Augustin Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE,
71 Vieille Levée
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté Mr. Rylls bord de peu et ne voulant plus voyager, le soussigné fera seul chargé de l'entière administration de ce bateau.
PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Baize. Le steamer FANE, capitaine Jourdain Martin, partira tous les samedis à 4 heures du matin, et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
PUDLUY & TEULADE,
23, rue Toulouse.
PAQUEBOT RÉGULIER SUR LA LAC—Pour la Lake St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Belozi.—Le steamer transport pro d'eau et bon marché ELIZABETH, capt. Bernard Jr. partira du Lac à la Pointe Claire, tous les mercredis après l'arrivée du chemin de midi et jours et tous les vendredis après l'arrivée des chars du 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
DAVIER & GAINES
38, rue du Camp.
6 juin 50
POUR LA MOBILE.—Paquebot régulier deux fois la semaine.—Tous les mardis et vendredis.—Le paquebot neuf CAROLINE, capitaine James L. Day ayant été construit expressément pour les voyages du lac et possédant de beaux aménagements pour les passagers, le rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et jours et tous les vendredis après l'arrivée des chars du 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
J. & R. REDDES agents
21, rue Commerce.
3 dec
POUR TAMPICO.—La goelette ROBERTSON, capitaine Sweet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU,
74, Vieille Levée.
30 juin
POUR GALVERTON.—Le brick du Pailler, ADA capt. Major, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. & BOUKRT, 70, Camp
Ce brick fera des voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Galveston, et l'abîmer des steamers.
POUR BALIZE.—La goelette américaine de première classe COLUMBIA, partira lundi 3 juillet prochain. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis à vis le Port Street, ou à
W. H. VIA,
26, 27 et 28 Vieille Levée
1 juillet

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR NANTES.—Le beau navire français de première classe VICTOR JACQUEMONT, capitaine Dantagne, dit-on capitaine à bord ou à passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
L. GARNIER.
Ce navire est vis-à-vis la Pente d'Orléans. 27 juin—6
POUR LE HAVRE.—Le navire PERSIAN, capt. Jean Robins, partira sous peu. Pour passage à la chambre ou à l'entrepôt, s'adresser à bord vis à vis le Prince Milladon ou à
LEVI H GALE, 93 Commune
1 juil
POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français, le LOUIS XIV, capitaine Juge, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira du 5 au 10 juillet fixe. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. GENARD, Jr. 87, rue Bourbon.
N. B. Ce navire ayant une vente et comme de coutume offre aux passagers de chambre tout le confort désirable. Il prend aussi des passagers d'entrepont à $10 nourris ou $6 sans fournir de nourriture.
POUR LE HAVRE.—Le navire de tre. classe BYRON, capt. Russell, ayant toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
29 mai
POUR BORDEAUX.—Le beau navire français CULALIE, capitaine Thore, arrivé, le plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Commune
aménagements, s'adresser à
24 juin
POUR BORDEAUX.—Passage seulement.—Le navire A. fin voilier, POSCAR capitaine Lytaper, ayant tout son chargement sous peu, pour le reste des aménagements pour vingt-cinq passagers, partira positivement du 25 au 30 juin. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
JORDY & BRANIER 69, rue Royale.
JENKINS & TIGLER
3, rue St Charles
14 juin
POUR L'EUROPE.—Le navire fin voilier PERDONNEX capt Foote, part ra sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp
29 juin
POUR LONDRES.—Le beau navire SWEDEN capt. Homan, a besoin de 100 boucauts de tabac et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
28 juin
POUR LONDRES.—Le navire TROY, capt Hills, partira vers le 1er juillet. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
27 juin
POUR LONDRES.—Le navire DESDEMONA capt. Pillsbury, partira sous peu. Pour fret de 20 boucauts tabac ou passage s'adresser à bord ou
S. & J. P. WHITNEY & Co.
29 juin
POUR LONDRES.—Le navire ARIA, capitaine Pillsbury, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. A. ASHBRIDGE, 97 Camp
13 juin
POUR LONDRES.—Le navire NORMAN, capt. A Kendick, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
9 juin
POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1, fin voilier SUSAN E. HOWELL, capitaine S. Bailey, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton de passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune
27 juin
POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf fin voilier JOSEPHINE, capt. Bartlow, est en chargement et partira sous peu. Pour fret de 800 balles de coton ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
28 juin
POUR LIVERPOOL.—Le navire SIR COLIN CAMPBELL, capt. Pentecost, partira sous peu de Boston No. 7, sur mer, midi, partira sous peu.
LEVI H. GALE, 93 Commune
15 juin
POUR LIVERPOOL.—Le navire FRANCONIA capitaine Lawrence, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune
15 juin
POUR LIVERPOOL.—Le navire SEVERN, capt Chase, partira sous peu. Pour fret ou tabac ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
14 juin
POUR HAMBOURG.—Le navire ALMANSADOR, capitaine Knight, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
24 juin
93 Commune
A VENDRE.—Le beau brick goelette ADA, de 124 tonneaux, doublé en cuivre, construit à Baltimore nouvellement, doublé en cuivre, voiles neuves, prêt à partir, propre à n'importe quel voyage. Ce bâtiment est de la plus grande marche et se trouve en face des magasins triangulaires, s'adresser à
BLANCHARD, FIMER & Co,
29, Bienville.
19 juin
AQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS et BRAZIER'S LIGNES DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle-Orleans toutes les deux.
Navire Kentucky, capitaine Rogers.
Dolphin, Freeman.
Tennessee, Wise.
Barque Bashaw, Howell.
Bolina, Burton.
Natchez, Lindsay
Southerner Hawlet.
Tous les navires ci-dessus sont de première classe et solides construits, ils sont construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leur propriétaire a fait de grandes dépenses, et aucun très attentions pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours à la Balize, et ne vont pas à la remorque.
Les passagers collectent respectivement le paiement du passage du pilote. Pour tret ou passage s'adresser à
HARROD, DARLING & co.
17 nov
POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le navire Hasking et Libby—Le paquebot fin voilier MAZEPPA, capt. K. R. Smith, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché à la ville ou à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune
N. B. Ce navire ayant une vaste commode dunette, offre aux passagers de la chambre toute confortable désirable.
4 juin
POUR NORFOLK, City Point et Richmond. Le brick LUCY ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 200 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER
4 juin
47, Commune

SALSEPAREILLE DE SANDS.

Les maladies affectent le sang et les muscles en général, sont très nombreuses et la guérison en est compliquée. Le sang est un fluide qui circule dans le corps et en circulant donne chaque organe, le rend capable de vivre et la source de chaque sécrétion. Donc lorsque le sang est impur il affecte les fluides qui circulent dans le corps, et engendrent quelquefois l'essentiel des artères, d'autres fois des enflures de genou, ou de membres, d'autres fois des enflures de gorge, ou des glandes autour le corps, les rhumatismes avec palpitations et maladie du cœur, les affections gutturales et les douleurs des os, proviennent aussi de la même cause, ainsi qu'une quantité d'autres maladies qui ne sont bien dit la vérité, et les plus graves. Le SALSEPAREILLE de SANDS est une préparation vegétale qui est le resultat de plusieurs années de travail et de recherche, physiques, ou médicales, et qui dans un fait guérit les maladies ci-dessus et guérit parfaitement ces maladies en purifiant le fluide vital, en regénérant la constitution, en donnant du tonicité et en rétablissant un système en ruine, en un mot, complètement le frêle, et en rappelant la santé et une nouvelle vigueur par l'usage de cette médecine, les jours les plus sombres, les plus douloureux, et les plus tristes s'en gagne toute en clarté. Il a au reprès des fonctions naturelles et les moubres, leur activité accoutumée.
Pour plus ample détails, voir les divers journaux et autres.
Préparée et vendue en gros et en détail, et pour les portations, par A. B. Sands et ses drogueries et chimistes, ventes en grand, 225, encoignure Broadway et Chambers street, New York.
Vente aussi en gros, en détail et pour l'exportation, chez Bureau Meridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle Orleans.
Vendue aussi par A. Oliver et Co. 61, rue de Chartres et par Sickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Dufilho, 140 rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.
Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.
Prix. Demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 27 juin.

A VIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des propriétés taxables dans la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, qu'elles soient résidentes ou non-résidentes de la dite paroisse, que les taxes imposées conformément à la loi par le Jury de Police de la paroisse de Jefferson, pour les années mil huit cent quarante-deux (1842) et mil huit cent quarante deux (1843), seront dûes et exigibles le mercredi premier juillet prochain (1843), et que les taxes devront être payées dans un délai de trente jours à dater du premier juillet, au bureau du Receveur-Général, situé rue Jean Boisseau, à Fallon, ville de Lafayette, paroisse de Jefferson. Ledit bureau est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Il sera procédé contre les personnes qui négligeront de payer lesdites taxes dans le délai ci-dessus mentionné, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, intitulé: "Acte pour pourvoir, d'une manière plus efficace, au recouvrement des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson approuvé le 15 mars 1842."
MANUEL J. GARCIA,
Collecteur des taxes de paroisse
13 mai—90.

Le soussigné ayant acheté le magasin No. 84 Vieille Levée, qu'occupait P. B. Montamat & co. succesors de J. Cusa & co. et obtenu le droit de vendre les liqueurs en connexion avec J. E. Bucher, associé gérant.
La raison sociale sera J. E. Bucher & co. en remerciant du public et de ses amis, cette nouvelle maison vient de vendre à ses anciennes maisons.
FRANCISCO TIO.
17 juin—30

BOIS, BOIS, BOIS.
Bois de construction de toutes dimensions et planches et sapins pour planchers, conviennent aux maisons à vendre à bas prix pour de comptant au moulin de Poesilly, encoignure St. Pierre, Villiers et Promenade Clairville. Des ordres laissés audit moulin, seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai.
11 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
MUNICIPALITE No UN.
Ordonnance concernant les Bons Municipaux.
Attendu que ce Conseil désire ardemment voir retirer de la circulation les Bons de cette Municipalité, et pouvoir agir sans avoir recours à un nouvel emprunt, et Attendu que le comité de finance est disposé, qu'ils soient retirés de la circulation des Bons municipaux et que cette mesure ne peut être adoptée qu'en faisant une stricte économie, les revenus de cette municipalité suffisant grandement au rachat de ces obligations et Attendu que le vote du Bonifié a cru devoir soumettre à votre considération les résolutions suivantes, lesquelles il espère engageront les détenteurs des Bons municipaux à les échanger contre des certificats payables à un an, et portant intérêts à raison de dix pour cent l'an, et Dans de nouveaux qui ne seraient demandés de la Municipalité, Résolu par le Président des Travaux Publics et Approbations sont et demeurent autorisés à émettre des certificats signés par lui et contresignés par le Trésorier du Département de la Police, lesquels devront être échangés pour des Bons municipaux, et qu'en cependant que la dénomination des certificats ne soit pas moindre de cent piastres.
Il est de plus Résolu que tous détenteurs de tels certificats en présentant leurs certificats pour les échanger, pourront, si ils le jugent convenable, en prolonger le terme de deux ans, et Que dans un tel cas, ils seront tenus de recevoir en échange des certificats payables à un an, et Que ceux qui ne voudront pas le prolonger, et qui voudront le faire, pourront le faire immédiatement en prolongeant le terme de deux ans, et Que ceux qui ne voudront pas le faire, seront tenus de recevoir en échange des certificats payables à un an